



DÉCLARATION OBLIGATOIRE

PRÉLÈVEMENTS CHEVREUIL SAISON 2025/2026

Société de chasse :

Numéro adhérent :

Responsable de la battue / Approche & Affût* (rayer la mention inutile) :

Numéro de téléphone : - - - - -



Nombre de chasseurs ayant participé (chasseurs et piqueux) :

Date : / /202.....

Heure de début :H.....

Heure de fin : H.....

Nombre d'animaux vus : Mâle Femelle

Nombre d'animaux tirés : Mâle Femelle

Animaux blessés : Mâle Femelle

Appel conducteur chien de recherche au sang : Oui Non

PRÉLÈVEMENTS DE CHEVREUIL



CHAQUE PRÉLÈVEMENT DE CHEVREUIL (1^{ER} JUIN 2025 – 28 FÉVRIER 2026) FAIT L'OBJET D'UNE DÉCLARATION OBLIGATOIRE DANS LES 72 HEURES.



PAR L'ESPACE
ADHERENT FDC29



RETOUR PAR E-MAIL :
F.BLEUZEN.FEDE-CHASSE29@FDC29.COM



PAR VOIE POSTALE :

Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère
18, RUE A.R.J TURGOT -TY NAY 29000 QUIMPER